

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 35	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 7 juin 2016

Vote(s) pour : 38
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 13 juin 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-06-13-BD-18 :

Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 24 février 2003 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 de Metz Métropole approuvé par le Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 et notamment sa fiche action n°16 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 18 mai 2015,

VU la convention initiale du Programme d'Intérêt Général Habitat Dégradé entre Metz Métropole et l'ANAH signée le 22 novembre 2010 et ses avenants n°1 signé le 25 mai 2011, n°2 signé le 20 décembre 2011, n°3 signé le 21 août 2012 et n°4 signé le 17 juillet 2014,

VU la délibération du Bureau du 19 mai 2014 portant sur la prolongation du dispositif jusqu'au 21 novembre 2015,

VU les demandes transmises par l'Agence Nationale de l'Habitat par courriers en date des 11 et 27 avril 2016 concernant le soutien à 3 logements du parc immobilier privé,

DECIDE d'accorder aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 3 795 €, dont la liste et les caractéristiques des opérations sont décrites dans le tableau joint en annexe, ledit tableau faisant partie intégrante de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la présente,

DECIDE d'affecter 3 795 € sur l'Autorisation de Programme 2016 de 2 100 000 € consacrée au logement social pour financer les opérations précitées.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 juin 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS PRIVÉS SOUTENUES PAR L'ANAH
PIG HABITAT DEGRADE - RECAPITULATIF GLOBAL

Propriétaire	Adresse immeuble	Nature de l'opération	Nb de logts	Montant total de l'opération	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Taux de subvention (travaux et honoraires)	Montant global subvention ANAH (prime et subvention AMO incluses)	Montant subvention ANAH "Habiter Mieux"	Participation Metz Métropole (5% du montant de l'assiette de subvention)	Participation Metz Métropole programme "Habiter Mieux"	Total Subvention Metz Métropole	Type de demandeur	Reste à charge pour le propriétaire
Mme Patricia SANTINI	5 rue Coislin METZ	- Isolation intérieure - Remplacement des menuiseries extérieures - Installation d'une VMC	1	18 731,00 €	17 506,00 €	50%	8 753 €	3 000 €	875 €	500 €	1 375 €	Propriétaire occupant	5 603,00 €
M. Olivier GROSS	7 rue de Lorraine ARS-SUR-MOSELLE	- Remplacement d'une chaudière - Remplacement des menuiseries extérieures	1	24 376,00 €	20 000,00 €	50%	10 000 €	2 000 €	1 000 €	500 €	1 500 €	Propriétaire occupant	10 876,00 €
M. Aïtal SRIKHI	16 rue Cornelle Agrippa WOIPPY	- Remplacement d'une chaudière - Remplacement des menuiseries extérieures	1	8 978,00 €	8 391,00 €	50%	4 196 €	2 000 €	420 €	500 €	920 €	Propriétaire occupant	1 862,00 €
TOTAL			3	52 085,00 €	45 897,00 €		22 949 €	7 000 €	2 295 €	1 500 €	3 795 €		

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 13 juin 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 18 – Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné. <i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif.	1 1	
Point 19 – Projet de réhabilitation par l'OPH de Montigny-lès-Metz de 36 logements rue Colson, à Montigny-lès-Metz : demande de financement. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Point 20 – Projet de réhabilitation par l'OPH de Montigny-lès-Metz de 30 logements Chemin de Blory, à Montigny-lès-Metz : demande de financement. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Point 21 – Projet de construction par EMMAUS HABITAT de 12 logements route de Strasbourg à Peltre : garantie d'emprunt. <i>Annexe</i> : Contrat de prêt 48872. <i>Annexe</i> : Convention financière.	1 1 1	
Point 22 – Projet d'acquisition en VEFA par VILOGIA de 44 logements rue de Metz à Augny : garantie d'emprunt. <i>Annexe</i> : Contrat de prêt 48032. <i>Annexe</i> : Convention financière.	1 1 1	
Point 23 – Projet de réhabilitation par BATIGERE-SAREL de 87 logements rue Clémenceau à Ars-sur-Moselle : garantie d'emprunt. <i>Annexe</i> : Contrat de prêt 48356. <i>Annexe</i> : Convention financière.	1 1 1	
Point 24 – Attribution d'une subvention au Centre Pilote "La Main à la Pâte" – Université de Lorraine. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Point 25 – Attribution d'une subvention pour 2016 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Université de Lorraine – site de Metz. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 14 juin 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

